

assura.

**20
24**

Assura SA

Situation financière

2024

Sommaire

Assura SA en 2024	
Synthèse	2
Activité	3
Résultats	5
Gouvernance et gestion des risques	8
Profil de risque	11
Évaluation des actifs et des passifs	13
Gestion du capital	19
Solvabilité	20
Rapport de l'organe de révision	23
(y c. les comptes annuels)	

Synthèse

Au rang des principaux assureurs-maladie suisses, Assura reçoit la confiance de plus de 800'000 clientes et clients.

Au quotidien, Assura s'engage en faveur d'interactions avec les clients simples et de qualité. Assura se caractérise aussi par des primes abordables et des assurances et services innovants, destinés à accompagner le patient dans la complexité du système de santé. Avec 1'578 collaboratrices et collaborateurs et 21 succursales, Assura propose un service de proximité, dans toute la Suisse.

Société anonyme faisant partie du Groupe Assura, Assura SA est active dans le domaine de l'assurance complémentaire. Elle a son siège à Pully (VD).

Chiffres-clés

Montants en CHF	2024	2023
Total des produits de l'activité technique d'assurance	339'315'996	347'935'156
Total des charges de l'activité technique d'assurance	-262'801'022	-305'665'679
Total résultat technique	76'514'974	42'269'477
Résultat des placements	33'078'536	42'304'332
Résultat de l'exercice	94'320'535	61'853'876
Total des capitaux propres	247'092'013	152'771'478
Total du bilan	1'605'213'294	1'590'633'438
Taux de solvabilité	492.3%	506.2%

Activité

Stratégie et opérations

Au 1^{er} janvier 2025, Assura SA comptait 431'000 assurés, contre 440'000 un an plus tôt.

À l'automne 2024, Assura a confirmé la stabilité des primes de toutes ses assurances complémentaires pour 2025 et élargi sa gamme avec l'assurance dentaire Denta Sana et l'assurance de protection juridique Lexa, proposée en partenariat avec Orion SA.

Denta Sana couvre tous les types de traitements dentaires ainsi que les frais de pose d'implants, de prothèses, de bridges et de couronnes, y compris les coûts de laboratoire y relatifs. Ce nouveau produit prend aussi en charge les mesures de prophylaxie traduisant la volonté d'Assura d'encourager la prévention. Le produit Lexa se distingue, quant à lui, par une modularité chère à Assura puisqu'il donne le choix entre une protection juridique circulation et une protection juridique privée associée à une protection juridique des patients. Pour ce qui est de la protection privée, Lexa permet aussi de choisir entre une variante Basis et une variante Maxi qui intègre des domaines juridiques supplémentaires, une couverture mondiale et des montants assurés plus élevés.

Avec ces nouveaux produits, Assura répond aux attentes exprimées par un nombre croissant de clients. Pour valoriser ces produits et garantir un conseil de qualité et de proximité, dans toute la Suisse, Assura a poursuivi le développement de ses équipes de conseillères et de conseillers tout au long de l'année 2024.

Par ailleurs, dans une logique de sensibilisation et d'information, elle a lancé, en 2024, un site internet repensé pour offrir une expérience utilisateur optimale et de nombreux contenus portant sur des thématiques liées à la santé.

Actionnariat et structure juridique

Indépendante et sans but lucratif, la Fondation Assura est l'actionnaire du Groupe Assura.

Société anonyme faisant partie du Groupe Assura, Assura SA est active dans le domaine de l'assurance complémentaire. Elle a son siège à Pully (VD). Elle est détenue à 84.3% par Assura Holding SA, à 10% par le Fonds de prévoyance du Groupe Assura et à 5.7% par elle-même. Assura Holding SA détient également 100% de la société Figeas SA, société de services du Groupe Assura.

Le personnel et les ressources permettant à Assura SA d'exercer ses activités sont mis à disposition par Figeas SA. Au 31 décembre 2024, Figeas comptait 1'578 collaboratrices et collaborateurs.

Assura SA opère sur l'ensemble du territoire suisse. Liste des principales succursales :

- Pully
- Lausanne
- Le Mont-sur-Lausanne
- Berne-Bümpliz
- Wangen
- Zurich

Perspectives 2025

En 2025, Assura poursuit le développement de son offre en privilégiant l'encouragement de la prévention et la modularité des produits.

Son attention se porte aussi sur des solutions de nature à apporter de nouvelles réponses aux besoins d'orientation des clients dans le système de santé et d'accompagnement des patients vers les soins les mieux adaptés à leur situation personnelle.

Le développement des équipes de conseillers et conseillères Assura reste aussi une priorité pour 2025, afin de garantir un conseil de proximité dans toute la Suisse.

Enfin, la volonté d'offrir un service client de premier ordre mobilise les nombreuses équipes concernées. Pour plus de simplicité et de qualité au service de la clientèle, il s'agit notamment d'optimiser les messages et informations adressés à l'assuré, de développer encore les fonctionnalités des plateformes digitales ou d'assurer une orientation toujours plus optimale de chaque client appelant nos services vers l'interlocuteur le mieux à même de répondre à ses questions.

Résultats

Assura SA présente un bénéfice net de CHF 94.3 millions pour l'année 2024.

Résultat technique

Primes

Le total des produits atteint CHF 339.3 mio au terme de l'année en 2024 (CHF 347.9 mio en 2023). Cette légère baisse (-2.5%) est liée à l'évolution du portefeuille d'Assura SA qui compte 431'000 clients au 01.01.2025 (440'000 clients au 01.01.2024).

Prestations

Les prestations payées ont augmenté de 3.4%. Globalement, les charges des prestations (prestations payées et variations des provisions) ont diminué de 22.8% en 2024 par rapport à 2023, représentant un total de CHF 186.4 mio (CHF 241.6 mio en 2023).

Les provisions techniques sont jugées suffisantes et l'attribution à ces dernières se fait selon le plan d'exploitation d'Assura SA.

Souhaitant faire profiter ses clients de ses bons résultats, Assura SA a constitué une provision pour reversement de CHF 5.4 mio. En bénéficieront les assurés ayant opté pour certaines assurances complémentaires.

Frais d'acquisition et de gestion

Les frais d'acquisition et de gestion pour propre compte s'élèvent à CHF 76.4 mio en 2024 (CHF 64 mio en 2023).

Le résultat de l'activité technique d'assurance d'Assura SA est de CHF 76.5 mio sur l'exercice 2024 contre un résultat de CHF 42.3 mio en 2023. Le ratio combiné (charges de l'activité technique par rapport aux produits de l'activité technique) ressort à 77.5% fin 2024, contre 87.9% en 2023.

Résultat financier

Produits des placements

Montants en CHF	Total 2024	Total 2023
Biens immobiliers	8'532'997	7'725'356
Titres à revenu fixe	31'625'212	10'852'724
Actions	6'442'087	5'721'030
Autres placements	31'628'953	36'400'765
Total	78'229'249	60'699'875

Charges financières et frais de gestion des placements

Montants en CHF	Total 2024	Total 2023
Biens immobiliers	-3'665'764	-3'150'008
Titres à revenu fixe	-5'740'122	-3'914'884
Actions	-2'843'120	-2'524'913
Autres placements	-31'650'473	-7'629'009
Charges d'administration des placements	-1'251'234	-1'176'729
Total	-45'150'713	-18'395'543
Résultat des placements de capitaux	33'078'536	42'304'332

Dérogation au principe de permanence dans l'évaluation

Les obligations en monnaies étrangères étaient converties au taux de change historique jusqu'au 31.12.2023.

La méthode de conversion a été corrigée en 2024 afin de tenir compte du taux de change applicable à la date de clôture de l'exercice.

Le montant de la correction de la méthode de conversion au 01.01.2024 de CHF 61'784'614 figure dans les charges extraordinaires dans les comptes 2024.

Afin de neutraliser l'impact de cette charge dans les comptes, la provision pour risques liés aux placements de capitaux a été dissoute de CHF 61'800'000.

Résultat par branche

La branche maladie est composée des 36 produits d'assurances répartis dans les différentes gammes de produits (frais d'hospitalisation, soins spéciaux, maternité, soins dentaires, médecines alternatives, perte de gain, voyages, Previsia maladie, protection juridique et décès).

La branche accident est composée des quatre assurances complémentaires de la gamme Previsia (Previsia, Previsia Plus, Previsia Maxi et Previsia Extra).

Le résultat technique 2024 est positif pour les branches accident et maladie.

modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie »		Affaires directes en Suisse					
		Total		Accident		Maladie	
Montants en millions de CHF		2023	2024	2023	2024	2023	2024
1	Primes brutes	347.6	339.2	41.4	41.2	306.2	298.0
2	Primes brutes cédées aux réassureurs						
3	Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	347.6	339.2	41.4	41.2	306.2	298.0
4	Variations des reports de primes						
5	Variations des reports de primes : part des réassureurs						
6	Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	347.6	339.2	41.4	41.2	306.2	298.0
7	Autres produits de l'activité d'assurance	0.3	0.1			0.3	0.1
8	Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)	347.9	339.3	41.4	41.2	306.5	298.1
9	Charges des sinistres : montants payés bruts	-218.8	-226.3	-10.7	-11.2	-208.1	-215.1
10	Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs						
11	Variations des provisions techniques	-22.8	39.9	-1.1	3.8	-21.7	36.1
12	Variations des provisions techniques : part des réassureurs						
13	Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations						
14	Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	-241.6	-186.4	-11.8	-7.4	-229.8	-179.0
15	Frais d'acquisition et de gestion	-64.0	-76.4	-9.3	-11.2	-54.7	-65.2
16	Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion						
17	Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-64.0	-76.4	-9.3	-11.2	-54.7	-65.2
18	Autres charges techniques pour propre compte						
19	Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)	-305.6	-262.8	-21.1	-18.6	-284.5	-244.2
20	Produits des placements	60.7	78.2	-	-	-	-
21	Charges financières et frais de gestion des placements	-18.4	-45.1	-	-	-	-
22	Résultat des placements (20 + 21)	42.3	33.1	-	-	-	-
23	Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations			-	-	-	-
24	Autres produits financiers	0.3	1.6	-	-	-	-
25	Autres charges financières	-0.9	0.0	-	-	-	-
26	Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)	84.0	111.2	-	-	-	-
27	Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux			-	-	-	-
28	Autres produits	1.2	63.1	-	-	-	-
29	Autres charges	-12.0	-1.3	-	-	-	-
30	Produits / charges extraordinaires	0.0	-61.8	-	-	-	-
31	Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)	73.2	111.2	-	-	-	-
32	Impôts directs	-11.3	-16.9	-	-	-	-
33	Bénéfice / perte (31 + 32)	61.9	94.3	-	-	-	-

Gouvernance et gestion des risques

Le Groupe dispose de processus de gouvernance solides s'articulant notamment autour de la gestion des risques, du contrôle interne ainsi que de la supervision du respect du cadre légal, réglementaire et des règles d'éthique professionnelle par ses sociétés, ses organes et ses collaborateurs et collaboratrices. Ces processus sont conçus de manière à assurer un fonctionnement et une conduite des affaires optimaux.

Fondation Assura

La Fondation Assura, actionnaire d'Assura Holding SA et d'Assura-Basis SA, est la fondation faîtière du Groupe. Indépendante et sans but lucratif, elle poursuit une action caritative et octroie chaque année des soutiens financiers à des projets dans les domaines de la prévention des maladies, de la recherche médicale et du bien social en Suisse.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est nommé par l'Assemblée générale. Hormis pour les objets que la loi et les statuts réservent formellement à l'Assemblée générale, il est responsable de la haute direction et de l'orientation stratégique du Groupe et de ses sociétés. Au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'administration comptait cinq membres.

Dans le cadre des règlements qu'il édicte, il délègue à la Direction générale la mise en œuvre de la stratégie et la gestion opérationnelle des sociétés du Groupe.

Durant l'année 2024, le Conseil d'administration a tenu cinq séances ordinaires ainsi que quatre séminaires destinés à approfondir des sujets de portée stratégique.

Lors des Assemblées générales du 23 mai 2024, M. Jean-Luc Chenaux et M. Eric Bernheim n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat. Les mandats d'administrateurs de M. Philippe Deecke, M. Bruno Pfister, Mme Jeannine Pilloud, M. David Queloz et Mme Kelly Richdale ont été renouvelés pour une année. Le Conseil d'administration a nommé M. Bruno Pfister comme président à partir du 23 mai 2024.

Au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'administration se compose d'un président, Bruno Pfister, et de quatre membres, Philippe Deecke, Jeannine Pilloud, David Queloz et Kelly Richdale.

Le Conseil d'administration compte trois comités: le Comité d'audit et des risques, le Comité de placements et le Comité de nomination et de rémunération.

Direction générale

La Direction générale compte sept membres représentant les principaux domaines d'activité d'Assura et nommés par le Conseil d'administration. Elle est responsable de la mise en œuvre de la stratégie, de la conduite des affaires et de la gestion opérationnelle des sociétés du Groupe, ainsi que de la mise en œuvre, du maintien et du développement du système de contrôle interne et de gestion des risques.

Au cours de l'exercice 2024, elle s'est réunie sur une base bimensuelle.

Au 1^{er} janvier 2025, la Direction générale se compose de:

- Ruedi Bodenmann, directeur général
- Yves Seiler, Département Clients et Marché
- Stephan Kotyczka, Département Développement et Marketing
- Fabio Fierloni, Département Prestations
- Yassir Madhour, Département Informatique
- Patrick Grandfils, Département Finances
- Hélène Wetzel, Département RH et Services généraux

Le 1^{er} juillet 2024, Yves Seiler a succédé à Danilo Bonadei à la tête du Département Clients et Marché.

Systèmes de gestion des risques et de contrôle interne

Le système de gestion des risques, qui englobe le système de contrôle interne (SCI) de l'entreprise, est basé sur le modèle dit des trois lignes de défense. Ce modèle définit, selon une approche systématique, le rôle des différentes fonctions essentielles du système afin qu'elles soient en mesure de collaborer de manière efficace. La première ligne de défense est constituée par les unités opérationnelles, la deuxième par les fonctions de contrôle et la troisième par l'Audit interne.

Les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne se composent notamment de:

- une stratégie de risques (indiquant notamment la typologie des risques et l'appétit au risque retenu) définie par le Conseil d'administration
- une gouvernance des risques formalisée au travers de règles internes (règlements, directives, etc.) précisant la façon dont l'entreprise s'organise
- processus documentés (par ex.: stratégie des risques, gestion des risques et contrôle interne, continuité d'activité) formalisant la mise en œuvre opérationnelle des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne
- une structure organisationnelle soutenant les processus
- personnes ayant l'expérience professionnelle requise, les connaissances techniques et l'aptitude personnelle pour exercer leurs fonctions
- un système d'information et des outils adéquats

La gouvernance en place permet de garantir la cohérence globale du système de gestion des risques et de contrôle interne, de gérer les interactions entre les différents acteurs et de fournir un cadre pour un reporting consolidé fiable et utile au pilotage de l'entreprise.

Rôles et responsabilités des acteurs des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne

Le Conseil d'administration (CA)

Le Conseil d'administration est responsable de la haute direction et de l'orientation stratégique de l'entreprise. Il est compétent pour tous les objets qui, selon la loi et les statuts, ne sont pas formellement dévolus à l'Assemblée générale en tant qu'organe suprême d'Assura Holding SA, d'Assura-Basis SA, d'Assura SA et de Figeas SA. Le Conseil d'administration, du fait des statuts de la société et des obligations légales, définit un système de contrôle interne adéquat et le surveille.

Les exigences du Conseil d'administration concernant les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne sont détaillées dans un règlement spécifique.

Le Conseil d'administration définit et formalise la stratégie de risques, l'appétit et la tolérance au risque du Groupe, notamment de la société Assura SA. En outre, il surveille l'évolution des risques.

Le Comité d'audit et des risques (CAR)

Le Comité d'audit et des risques est chargé d'analyser de manière approfondie et de superviser les questions relatives à la gestion des risques, au système de contrôle interne, aux affaires comptables et actuarielles, à l'Audit interne ainsi qu'aux relations avec l'organe de révision (société d'audit externe). Durant l'année 2024, le Comité d'audit et des risques a tenu quatre séances.

L'organe de révision externe

L'organe externe établit, chaque année, un rapport détaillé à l'intention du Conseil d'administration sur le SCI, conformément à l'article 728b alinéa 1 CO. Il atteste de l'existence du système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes.

La Direction générale

La Direction générale est responsable de la mise en œuvre, du maintien et du développement des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. En leur qualité de « spécialistes métiers », les directeurs sont responsables de l'identification et de l'évaluation des risques spécifiques à leur activité et ils doivent s'assurer des contrôles en place, de leur exécution et de leur documentation ainsi que de la mise en œuvre des actions (mesures) de réduction des risques.

L'Audit interne

L'Audit interne est une activité indépendante et objective. Il donne à la société une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et lui apporte ses conseils pour les améliorer. Il évalue, par une approche systématique et méthodique, les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise et émet des recommandations pour renforcer leur efficacité. Il est directement rattaché au Conseil d'administration/Comité d'audit et des risques.

La fonction Compliance

La fonction Compliance comprend l'ensemble des activités permettant de s'assurer que la société, ses organes et ses collaborateurs respectent les lois et les réglementations en vigueur. Lesdites activités comprennent aussi le respect des normes internes et déontologiques en vigueur. Ses missions couvrent également le respect des dispositions qui ont trait à la protection des données. La fonction Compliance agit de manière indépendante et a un accès direct au Conseil d'administration et à la Direction générale. Finalement, la fonction Compliance gère la relation avec les autorités de surveillance (OFSP et Finma).

La fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques est responsable du pilotage du processus de détermination de la stratégie des risques et de l'appétit au risque ainsi que de la mise en place et la surveillance des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle soutient les acteurs en vue d'une gestion efficace des risques, surveille le profil de risque de la société dans son ensemble et informe régulièrement au moyen de rapports à l'intention des organes. Elle conseille également les personnes chargées de la conduite de l'entreprise pour les questions liées à la gestion des risques. Le responsable de la fonction gestion des risques est invité permanent aux séances du Comité d'audit et des risques ainsi qu'aux séances du Comité de placements.

Dans le cadre du processus d'auto-évaluation annuelle des risques et contrôles par la première ligne de défense, Assura SA procède au moins une fois par année à une revue de ses risques. Ce processus, piloté par la fonction gestion des risques, contribue à une actualisation du profil de risque d'Assura SA.

L'actuaire responsable

L'actuaire responsable est notamment responsable du contrôle et de la validation des travaux actuariels en relation avec les thèmes suivants :

- la fortune liée
- la solvabilité
- les provisions actuarielles
- les éléments actuariels des tarifs des nouveaux produits
- les adaptations tarifaires des produits existants
- les rentabilités par produit
- les planifications actuarielles

Profil de risque

Assura SA a défini une taxonomie des risques qui est utilisée pour catégoriser ses risques. On en distingue deux grandes catégories : les risques métier, de nature quantitative, qui correspondent aux risques inhérents à l'activité de l'entreprise (risques d'assurance et risques financiers) et les risques opérationnels, de nature qualitative, qui correspondent aux risques liés aux processus, aux personnes, aux systèmes et aux événements externes. Les risques d'assurance et financiers font l'objet d'une évaluation figurant dans la partie « Solvabilité » du présent document.

Risques d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de perte technique induite par une prévision inadéquate d'éléments actuariels (primes, prestations, provisions).

Les principaux risques d'assurance pour Assura SA sont :

- le risque de dérive de la sinistralité hospitalière ainsi que le risque de baisse de rentabilité du portefeuille des assurances ambulatoires
- le risque de sous-provisionnement des engagements viagers, qui constitue également un risque actuariel significatif faisant l'objet d'un suivi particulier

Risques financiers

Les risques financiers correspondent au risque de perte financière induite par des fluctuations des marchés financiers, des événements de crédit ou des problèmes de liquidités.

Le principal risque financier pour Assura SA est le risque de taux, principalement lié au fait que les engagements viagers représentent la majeure partie du passif de la société. Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi spécifique repris dans un rapport séparé afin d'être conforme à la circulaire Finma 2013/5 « Liquidités des assureurs ».

Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de pertes opérationnelles directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance de processus, de son personnel, de ses systèmes internes, ou à des événements externes.

Les principaux risques opérationnels pour Assura SA sont liés à la sécurité de l'information et à la conformité.

Concentration de risques

Assura SA n'est pas exposée à un risque de concentration significatif, grâce à un système de limites approprié.

Outils utilisés pour réduire le risque et processus destinés à surveiller leur efficacité durable

Les risques sont évalués différemment selon leur nature :

- Les risques d'assurance et risques financiers sont évalués à partir des travaux réalisés dans le cadre du SST
- Les risques opérationnels sont évalués à partir d'un processus de cartographie des risques opérationnels (interview des propriétaires de risques pour chaque processus opérationnel)

L'ORSA est un instrument de gestion des risques d'Assura SA. Il fournit une évaluation prospective des risques majeurs et de la solvabilité selon différents scénarios de risques. La Direction d'Assura SA s'appuie sur les résultats de l'ORSA pour ajuster le pilotage stratégique de l'entreprise et mettre en place des plans de remédiation activables en cas de survenance d'un événement redouté.

En outre, Assura SA dispose de divers instruments de monitoring :

- le tableau des incidents, qui recense l'ensemble des incidents majeurs survenus, avec l'évaluation de leur impact et les mesures prises pour limiter les risques
- le tableau des litiges, qui recense l'ensemble des litiges juridiques d'Assura SA, avec une évaluation du risque pour l'entreprise et de la probabilité de ne pas obtenir gain de cause. Les risques d'« effet jurisprudence » sont aussi analysés et pris en compte
- le rapport de la sécurité de l'information recense l'ensemble des éléments liés à la gestion des cybermenaces, tels que le suivi des incidents de sécurité (*malware*, chevaux de Troie, etc.) et les indicateurs de maintien de notre condition de sécurité (suivi des mises à jour des solutions de sécurité, suivi des mises à jour de nos systèmes)
- Enfin, Assura SA a mis en place un « Risk Assessment », instrument d'évaluation des risques utilisé par la 3^e ligne de défense (Audit interne) qui s'en sert pour formaliser sa propre appréciation de l'ensemble des risques de l'entreprise, quel qu'en soit le type

Évaluation des actifs et des passifs

La fortune d'Assura SA est notamment constituée de plusieurs comptes de dépôt selon des allocations de placement déterminées par le Comité d'investissement et des risques financiers (IFRC), suivant une approche de type actif-passif (ALM), supervisée par le Comité de placements et par le Conseil d'administration et régie par les directives y relatives. L'ensemble des actifs du bilan a été appréhendé avec une approche mettant en évidence la valeur réelle des actifs, soit leur valeur proche du marché.

La comparaison des valeurs de marché et des valeurs statutaires des actifs au 31.12.2024 se présente ainsi :

Montants en millions de CHF	Valeur de marché 31.12.2024	Valeur statutaire 31.12.2024	Différence
Placements de capitaux			
Biens immobiliers	152.1	84.6	67.5
Titres à revenu fixe	967.3	1'078.3	-111.0
Prêts à des institutions publiques	0.0	0.0	0.0
Actions	49.4	49.4	0.0
Autres placements	151.7	151.7	0.0
Total placements de capitaux	1'320.5	1'364.0	-43.5
Liquidités	198.2	198.2	0.0
Créances nées d'opérations d'assurance	12.4	12.4	0.0
Autres créances	25.2	25.2	0.0
Comptes de régularisation	5.4	5.4	0.0
TOTAL DE L'ACTIF	1'561.7	1'605.2	-43.5

Biens immobiliers

La valeur de marché des biens immobiliers au 31.12.2024, respectivement au 01.01.2025, est déterminée selon la méthode des cash-flows futurs actualisés alors que la valeur statutaire correspond à la valeur d'achat diminuée des amortissements.

Les placements immobiliers directs sont composés d'immeubles résidentiels et d'utilisation mixte ainsi que de bureaux et de bâtiments administratifs sur le territoire suisse.

Titres à revenu fixe

Pour les obligations en direct, la valeur statutaire est obtenue par la méthode scientifique du coût amorti. A contrario, la valeur de marché est égale à la valeur boursière à la clôture des marchés le 31.12.2024, respectivement à l'ouverture le 01.01.2025.

Placements immobiliers indirects

Nous considérons ici uniquement les actions immobilières et les fonds immobiliers dont la valorisation comptable au 31.12.2024, respectivement au 01.01.2025, est prise comme valeur de marché. La valeur de marché est déterminée par notre banque dépositaire.

Actions

Les valeurs statutaires au 31.12.2024, respectivement au 01.01.2025, sont prises comme la valeur de marché.

Placements à court terme et liquidités

Les avoirs en compte (comptes courants) sont composés du solde des comptes courants de placements et des comptes de marges (pour les options) d'Assura SA au 31.12.2024.

Les instruments financiers dérivés sont composés du gain non réalisé des instruments dérivés (change à terme) opérés par nos gérants sur leurs dépôts afin de couvrir le risque de change alors que les pertes non réalisées sont au passif.

Les liquidités relatives aux placements sont déposées sur des comptes courants auprès de notre banque dépositaire et sont libellées en diverses monnaies. Le risque de change est très peu significatif compte tenu des couvertures sur change effectuées à l'aide de ventes à terme sur devises (couvertures statiques).

Autres placements

Les placements en instruments du marché monétaire ont une valeur de marché égale à leur valeur statutaire compte tenu de leur horizon à court terme et de leur faible volatilité. Le risque de change est très faible étant donné les couvertures actuellement en vigueur.

Autres actifs

Les autres types d'actifs, à savoir les créances ainsi que les comptes de régularisation, ne présentent pas d'écart entre la valeur statutaire et la valeur de marché. En ce qui concerne les liquidités, le risque est limité étant donné les montants en question par rapport à la taille du bilan. Le montant nominal des liquidités est considéré comme une estimation de leur valeur de marché.

La comparaison des valeurs de marché et des valeurs statutaires des engagements au 31.12.2024 se présente comme suit :

Montants en millions de CHF	Valeur de marché 31.12.2024	Valeur statutaire 31.12.2024	Différence
Provisions techniques (valeurs nettes)			
Provisions pour sinistres en cours	73.0	73.0	0.0
Autres provisions techniques :			
Provisions pour fluctuations	0.0	268.8	-268.8
Provisions de fluctuation et de sécurité	0.0	1.9	-1.9
Provisions de vieillissement	-63.4	831.9	-895.3
Provisions orthodontie	0.0	48.9	-48.9
Provisions décès	0.0	2.6	-2.6
Provisions d'anti-sélection	0.0	0.0	0.0
Provisions de reversement de primes excédentaires	5.4	5.4	0.0
Provisions pour parts d'excédents contractuels	1.0	1.0	0.0
Provisions techniques pour propre compte	16.0	1'233.5	-1'217.5
Montant minimum	97.0	0.0	97.0
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	0.0	36.5	-36.5
Dettes sur instruments financiers dérivés	14.6	14.6	0.0
Dettes nées d'opérations d'assurance	55.6	55.6	0.0
Autres passifs	3.5	3.5	0.0
Comptes de régularisation	14.5	14.5	0.0
Total provisions et dettes externes	201.2	1'358.2	-1'157.0

La valeur SST des provisions techniques au 31.12.2024 (CHF 201.2 mio) diffère de la valeur statutaire, principalement pour les raisons suivantes :

- les engagements viagers sont calculés dans le référentiel SST au niveau de l'entreprise entière alors que les provisions de vieillissement statutaires sont évaluées au niveau de chaque produit
- les provisions statutaires qui ne couvrent pas de cash-flows futurs sont considérées comme nulles dans le bilan SST qui est établi selon l'approche dite « best estimate »
- la provision reports de primes, qui a pour objet de quantifier la fraction des primes encaissées et non échues à la date d'établissement du bilan
- la provision pour sinistres en cours, qui a pour objet la prise en charge de sinistres survenus avant et durant l'exercice, mais non encore liquidés car non annoncés par l'assuré ou en attente de paiement. Afin de tenir compte des frais de gestion liés au règlement des sinistres, la provision est renforcée de 4.6%
- la provision de fluctuation, qui couvre la volatilité, soit les incertitudes qui pèsent sur la détermination des provisions pour sinistres et de vieillissement (risque de sécurité et de paramètre) ainsi que les fluctuations aléatoires inhérentes à la survenance des sinistres (risque de fluctuation au sens strict). Elle vise à absorber tout ou partie aussi bien des résultats défavorables de liquidation des sinistres que des fluctuations dans la charge des sinistres. La valeur statutaire de cette provision est la valeur au passif à la clôture de l'exercice

Au 31.12.2024, les provisions techniques d'Assura SA sont composées des provisions suivantes :

- la provision de vieillissement, qui a pour objectif de répartir les différences, positives et négatives, observées entre les prestations futures attendues (basées sur des estimations actuelles) et les tarifs en vigueur. Sa valeur statutaire est sa valeur au passif à la clôture de l'exercice et correspond à la différence entre les prestations futures attendues et les tarifs en vigueur des produits Optima, Optima Plus, Ultra, Priveco, Priveco Plus, Hospita, Serenity, Complémenta Maxi et Complémenta Plus. Pour les autres produits, la différence étant négative, elle est mise à zéro en univers statutaire
- la provision « orthodontie », qui a pour objet la prise en charge des frais induits par la couverture d'orthodontie prévue dans les produits Denta et Denta Plus
- la provision « décès », qui a pour objet la prise en charge des frais induits par la couverture vie entière accordée par le produit « décès »
- la provision pour parts d'excédents contractuels Complémenta Plus, qui est constituée pour attribuer le rabais de primes pour absence de prestations prévu à l'article 12 des conditions spéciales d'assurance de ce produit
- la provision englobante de fluctuation et de sécurité, qui couvre des risques techniques pour l'ensemble du portefeuille au sens de l'art. 52 al. 2 OS-Finma. Elle sert par exemple à couvrir des risques difficilement prévisibles et quantifiables, à financer des situations dans lesquelles la variation des provisions actuarielles d'une année donnée est si élevée et imprévue qu'elle amène une situation de résultat actuariel négatif, ou à financer le résultat d'assurance négatif d'un produit dans le cas où la provision de fluctuation dudit produit n'y suffirait pas
- la provision d'anti-sélection, qui couvre les risques d'anti-sélection propres au produit Materna Varia
- la provision pour reversement d'excédents, qui couvre les reversements futurs de primes aux assurés

Autres provisions

- La provision pour risques liés aux placements de capitaux correspond à la réserve de fluctuation de valeurs, les taux « cibles » correspondent aux taux de perte maximale sur douze mois par véhicule de placement
- Les dettes nées d'opérations d'assurance regroupent les engagements envers les preneurs d'assurance (y c. les primes encaissées d'avance), ainsi que les dettes envers les agents et les intermédiaires
- Les autres passifs regroupent les dettes envers les tiers ainsi que celles contractées envers les sociétés du Groupe
- Les comptes de régularisation passifs regroupent les commissions à payer ainsi que les autres passifs de régularisation
- Les dettes sur instruments financiers dérivés correspondent aux pertes non réalisées des instruments dérivés

Valeur d'instruments de transfert de risque

Les garanties suivantes sont transférées sur la base d'un contrat de coassurance ou de courtage :

- Prestations d'assistance transférées à 100% à SOS Assistance
- Prestations liées à l'assurance annulation transférées à 100% à l'Européenne Assurances Voyages
- Garantie Previsia Maladie cédée à Generali
- Garantie Assuralex cédée à Orion

Étant donné que les prestations, dont les risques sont transférés, sont prises en charge directement par les partenaires, ces engagements ne figurent pas au bilan d'Assura SA. Il n'y a donc pas lieu de parler d'écart par rapport à l'évaluation proche du marché.

Évolution des valeurs de marché des actifs au bilan

Modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché »

	Montants en millions de CHF	Clôture	Clôture
		31.12.2023	31.12.2024
Valeur conforme au marché des placements	Biens immobiliers	152.4	152.1
	Titres à revenu fixe	910.2	967.3
	Prêts	15.0	0.0
	Actions	46.9	49.4
	Placements collectifs de capitaux	117.3	151.7
	Total des placements	1'241.8	1'320.5
Valeur conforme au marché des autres actifs	Créances sur instruments financiers dérivés	16.4	0.0
	Liquidités	154.0	198.2
	Créances nées d'opérations d'assurance	6.1	12.4
	Autres créances	22.8	25.2
	Comptes de régularisation	4.7	5.4
	Total des autres actifs	204.0	241.2
Total valeur conforme au marché des actifs	Total de la valeur conforme au marché des actifs	1'445.8	1'561.7

Évolution des valeurs de marché des engagements au bilan

Modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché »

Montants en millions de CHF		Clôture 31.12.2023	Clôture 31.12.2024
Valeur conforme au marché des engagements d'assurance (y compris ass.-vie liée à des participations)	Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurances :		
	Assurance directe : assurance-maladie	-140.2	16.0
	Valeur estimative la meilleure possible des engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations :		
	Montant minimum	84.4	97.0
Valeur conforme au marché des autres engagements	Dettes sur instruments financiers dérivés	0.7	14.6
	Dettes nées d'opérations d'assurance	53.9	55.6
	Comptes de régularisation	11.7	18.0
Total des valeurs conformes au marché des engagements	Total des valeurs conformes au marché des engagements	10.5	201.2
	Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	1'435.3	1'360.5

Valeur proche du marché des provisions techniques

La réglementation en vigueur considère que la valeur proche du marché des provisions techniques correspond à la valeur des provisions techniques dans le référentiel SST fixé par l'autorité de surveillance.

Gestion du capital

Assura SA a mis en place et continue de développer une stratégie de planification de capital lui permettant de respecter, en tout temps, les objectifs de solvabilité réglementaire applicables. Cette stratégie s'appuie sur des prévisions pluriannuelles avec un scénario de base et des scénarios alternatifs. L'objectif de la planification du capital est d'être solvable en tout temps.

Le montant des fonds propres statutaires d'Assura SA s'élève à près de CHF 247.1 mio au 31.12.2024 et se compose d'un capital-actions d'un montant de CHF 8 mio, de réserves légales d'un montant de CHF 2 mio, de réserves légales issues du bénéfice d'un montant de CHF 4.1 mio environ, des bénéfices reportés d'un montant de CHF 138.7 mio et du bénéfice réalisé 2024 d'un montant de CHF 94.3 mio.

Aucun changement notable dans la structure du capital n'est intervenu en 2024. Les fonds propres présentent la meilleure qualité possible du fait de leur liquidité et procurent ainsi une certaine stabilité et solidité à la société.

Les écarts au niveau des fonds propres statutaires et leurs évaluations proches du marché (*best estimate*) en 2024 sont dus principalement à :

- la valeur de marché des placements financiers, différente de la valeur statutaire pour les investissements immobiliers en direct et les obligations en direct pour la partie des actifs
- la nature de certains engagements, provisions techniques et non techniques (e.g. provisions de fluctuation, provisions de sécurité, provisions pour risques liés aux placements de capitaux)

Montants en millions de CHF	Valeur statutaire 31.12.2024	Écart de valorisation sur l'actif du bilan	Écart de valorisation sur les engagements	Valeur « best estimate » 01.01.2025
Fonds propres	247.1	-43.5	1'157.0	1'360.5

Solvabilité

Principaux résultats

Le ratio SST au 31.12.2024 (SST 2025) s'établit à 492.3%. Ce niveau est supérieur aux exigences réglementaires.

Montants en millions de CHF		SST 2024	SST 2025	Variation SST 2025 / SST 2024	
Niveau des risques					
Risques d'assurance	(1)	236.8	225.9	-10.9	-4.6%
Risques de marché	(2)	108.5	100.1	-8.4	-7.8%
Risques de crédit	(3)	24.6	28.2	3.6	14.6%
Diversification entre les risques	(4)	-89.5	-88.0	1.5	-1.7%
Impact des scénarios	(5)	16.0	23.6	7.6	47.5%
Total niveau des risques (1) + (2) + (3) + (4) + (5)	(6)	296.4	289.8	-6.6	-2.2%
Résultat courant pouvant couvrir les risques					
Résultat d'assurance attendu	(7)	0.0	0.0	0.0	0.0%
Résultat financier attendu	(8)	12.9	13.5	0.6	4.6%
Total résultat courant pouvant couvrir les risques (7) + (8)	(9)	12.9	13.5	0.6	4.6%
Capital cible					
Capital cible (6) - (9)	(10)	283.5	276.3	-7.2	-2.5%
Fonds propres disponibles					
Actifs évalués proches du marché	(11)	1'445.8	1'561.7	115.9	8.0%
Passifs évalués proches du marché	(12)	10.5	201.2	190.7	1'816.1%
dont montant minimum (market value margin)	(13)	84.4	97.0	12.6	15.0%
Déductions des fonds propres disponibles	(14)	0.0	0.0	0.0	0.0%
Capital porteur de risque (11) - (12) - (14)	(15)	1'435.3	1'360.5	-74.8	-5.2%
Solvabilité : couverture des fonds propres mini- maux nécessaires					
Ratio SST (15) / (10)		506.2%	492.3%	-13.9%	-2.7%

La variation du ratio de solvabilité du SST 2025 en points de pourcentage (pp) provient principalement des effets suivants :

- L'augmentation de la valeur de marché des actifs en raison de l'évolution favorable des marchés financiers, notamment de la baisse des taux d'intérêt et en raison d'un développement favorable du résultat technique +33.2 pp
- Parallèlement, une augmentation du *best estimate* des engagements, entraînée par la hausse des engagements voyageurs suite à la baisse des taux d'intérêt -17.4 pp

- L'évolution du portefeuille d'assurés (effectifs et prestations) -1.6 pp
- La mise à jour des taux de frais propres à l'entreprise -6.4 pp
- La mise à jour du modèle standard SST ainsi que sa paramétrisation (taux de résiliation, tables de mortalité, inflation, scénarios macroéconomiques, volatilités et corrélations entre les facteurs de risques financiers) -21.7 pp

Modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »

		Clôture 31.12.2023	Clôture 31.12.2024
		Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital porteur de risque (CPR)	Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	1'435.3	1'360.5
	Capital de base	1'435.3	1'360.5
	CPR	1'435.3	1'360.5
		Clôture 31.12.2023	Clôture 31.12.2024
		Mio. CHF	Mio. CHF
Calcul du capital cible	Risque d'assurance	236.8	225.9
	Risque de marché	108.5	100.1
	Risque de crédit	24.6	28.2
	Effets de diversification	-89.5	-88.0
	Autres effets sur le capital cible	3.1	10.2
	Capital cible	283.5	276.3
		Clôture 31.12.2023	Clôture 31.12.2024
		%	%
Quotient SST		506.2	492.3

Risques de marché

La répartition du risque de marché dans le SST 31.12.2024 est la suivante:

Montants en millions de CHF	Expected shortfall (ES)
Tous facteurs de risques	100.1
Taux d'intérêt	42.5
Taux d'intérêt CHF	36.5
Taux d'intérêt EUR	23.2
Taux d'intérêt USD	12.3
Taux d'intérêt GBP	0.3
Spreads	53.4
Devises étrangères	18.1
Actions	35.8
Immobilier	37.1

La variation des risques de marché vient principalement des effets suivants:

- Augmentation de la valeur de marché des actifs en raison de l'évolution favorable des marchés financiers, notamment la baisse des taux d'intérêt, suite à une baisse de l'inflation
- Augmentation du *best estimate* des engagements viagers principalement en raison d'une diminution des taux de résiliation utilisés dans le modèle standard SST, d'une augmentation des taux de frais et d'une baisse des taux d'intérêt
- Évolution favorable des marchés boursiers
- Recalibrage des paramètres du modèle standard SST (taux de résiliation, tables de mortalité, inflation, scénarios macroéconomiques, volatilités et corrélations entre les facteurs de risques financiers)

Risques d'assurance

La répartition du risque d'assurance dans le SST au 31.12.2024 est la suivante:

Montants en millions de CHF	Expected shortfall (ES)
Toutes branches	225.9
Maladie individuelle	225.9
Autres branches	0.0

La variation du risque d'assurance résulte principalement de l'actualisation des paramètres (i. e. taux de résiliation, tables de mortalité, inflation, taux de frais).

Rapport de l'organe de révision

**KPMG SA**

Avenue du Théâtre 1
Case postale 945
CH-1001 Lausanne

+41 58 249 45 55
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale d'Assura SA, Pully

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Assura SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 8 à 18) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour



Assura SA, Pully
Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.



Assura SA, Pully
Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée générale sur l'audit des
comptes annuels

Nous communiquons au conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a al. 1 ch. 2 CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Jean-Marc Wicki
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Baptiste Reichen
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 16 avril 2025

Rapport financier 2024

Bilan

Actif

Montants en CHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Placements de capitaux			
Biens immobiliers		84'632'290	86'647'499
Titres à revenu fixe		1'078'285'520	1'120'828'324
Prêts à des institutions publiques		-	15'000'000
Actions		49'391'742	46'944'513
Autres placements	1	151'689'740	117'260'131
Total placements de capitaux		1'363'999'292	1'386'680'467
Créances sur instruments financiers dérivés		-	16'418'783
Liquidités		198'225'935	153'988'493
Créances nées d'opérations d'assurance			
Preneurs d'assurance		12'254'678	5'878'031
Agents et intermédiaires		98'261	154'233
Organisations d'assurance		-	15'768
Total créances nées d'opérations d'assurance		12'352'939	6'048'032
Autres créances			
Tiers		5'480'356	6'298'860
Organisations et personnes proches		19'740'975	16'490'221
Total autres créances		25'221'331	22'789'081
Comptes de régularisation	2	5'413'797	4'708'582
TOTAL DE L'ACTIF		1'605'213'294	1'590'633'438

Bilan

Passif

Montants en CHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Provisions et dettes externes			
Provisions techniques pour propre compte	3	1'233'424'145	1'273'258'108
Provisions non techniques	4	-	18'682
Provision pour risques liés aux placements de capitaux		36'469'164	98'269'164
Dettes sur instruments financiers dérivés		14'615'127	730'302
Dettes nées d'opérations d'assurance			
Preneurs d'assurance		53'686'328	52'267'400
Prestataires de soins		735'262	786'477
Agents et intermédiaires		879'604	890'572
Organisations d'assurance		250'417	-
Total dettes nées d'opérations d'assurance		55'551'611	53'944'449
Autres passifs			
Tiers		3'497'571	250'635
Organisations et personnes proches		26'586	9'927
Total autres passifs		3'524'157	260'562
Comptes de régularisation	5	14'537'077	11'380'693
Total provisions et dettes externes		1'358'121'281	1'437'861'960
Capitaux propres			
Capital-actions		8'000'000	8'000'000
Réserves légales issues du capital			
Réserves issues d'apports de capital		2'000'000	2'000'000
Réserves légales issues du bénéfice			
Réserves légales issues du bénéfice au sens strict		4'135'666	4'135'666
Total réserves légales issues du bénéfice		4'135'666	4'135'666
Propres parts du capital	6	p.m.	p.m.
Bénéfice au bilan			
- Bénéfice reporté		138'635'812	76'781'936
- Bénéfice/(-) perte de l'exercice		94'320'535	61'853'876
Total du bénéfice au bilan		232'956'347	138'635'812
Total capitaux propres	7	247'092'013	152'771'478
TOTAL DU PASSIF		1'605'213'294	1'590'633'438

Compte de résultat

Montants en CHF	Annexe	2024	2023
Primes brutes		339'212'644	347'612'132
Primes brutes cédées aux réassureurs		-	-
Primes pour propre compte		339'212'644	347'612'132
Variation des reports de primes		-	-
Primes acquises pour propre compte		339'212'644	347'612'132
Autres produits de l'activité d'assurance		103'352	323'024
Total des produits de l'activité technique d'assurance		339'315'996	347'935'156
Charges de sinistres : montants payés bruts		-226'280'680	-218'848'867
Variation des provisions techniques pour propre compte	8	39'833'963	-22'771'658
Charges des sinistres pour propre compte		-186'446'717	-241'620'525
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	9	-76'354'305	-64'045'154
Total charges de l'activité technique		-262'801'022	-305'665'679
Produits des placements		78'229'249	60'699'875
Charges financières et frais de gestion des placements		-45'150'713	-18'395'543
Résultat des placements	10	33'078'536	42'304'332
Autres produits financiers		1'613'923	276'767
Autres charges financières		-24'521	-908'947
Résultat opérationnel		111'182'912	83'941'629
Autres produits	11	63'135'133	1'226'732
Autres charges	12	-1'340'896	-12'020'999
Charges extraordinaires	13	-61'784'614	-
Bénéfice/(-) perte avant impôts		111'192'535	73'147'362
Impôts directs		-16'872'000	-11'293'486
Bénéfice/(-) perte de l'exercice		94'320'535	61'853'876

Tableau de flux de trésorerie

Montants en CHF	2024	2023
Bénéfice/(-) perte de l'exercice	94'320'535	61'853'876
Amortissements/réévaluations des placements de capitaux y c. dérivés	51'828'748	-18'018'773
Amortissements/réévaluations des créances	6'681'536	5'120'334
Variation des provisions techniques pour propre compte	-39'833'963	22'771'658
Variation des provisions non techniques	-18'682	-8'716
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-61'800'000	10'000'000
Variation des créances nées d'opérations d'assurance	-12'986'443	11'558'889
Variation des autres créances	-2'432'250	-10'622'489
Variation des comptes de régularisation actifs	-705'215	-123'245
Variation des dettes nées d'opérations d'assurance	1'607'162	-15'962'268
Variation des autres passifs	3'263'595	-3'157'915
Variation des comptes de régularisation passifs	3'156'384	9'165'859
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation	43'081'407	72'577'210
Investissements/désinvestissements dans des placements de capitaux y c. dérivés	1'156'035	-27'281'455
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement	1'156'035	-27'281'455
Flux de trésorerie de l'activité de financement	-	-
Variation nette des liquidités	44'237'442	45'295'755
État des liquidités au 01.01	153'988'493	108'692'738
État des liquidités au 31.12	198'225'935	153'988'493
Variation nette des liquidités	44'237'442	45'295'755

Annexe aux comptes annuels

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations ainsi que selon l'Ordonnance sur la surveillance des assurances (art. 85 et annexe 2 de l'OS-Finma, structure minimale des comptes annuels).

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation se basent sur le coût historique d'acquisition ou de revient, à l'exception des placements de capitaux. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Placements de capitaux

Biens immobiliers

L'évaluation des immeubles est effectuée selon la valeur d'acquisition, l'amortissement est linéaire au taux de 1.5% par an sur l'ensemble des bâtiments et des terrains. Des dépréciations sont effectuées en cas de valeurs actuelles en dessous de la valeur comptable et des expertises sont faites dans un intervalle de trois à six ans par un expert indépendant selon la méthode DCF « discounted cash-flow ».

Titres à revenu fixe

Les obligations sont évaluées selon la méthode scientifique d'amortissement des coûts selon l'art. 89 al. 1 OS. Les réévaluations ou les amortissements annuels sont comptabilisés dans le compte de résultat. Pour les positions présentant des pertes de valeur persistantes, les corrections de valeur nécessaires sont apportées.

Actions

Les actions et les participations sont évaluées selon leur valeur de marché (dernier cours boursier disponible à la date du bilan) si elles ont une cotation, sinon à leur valeur d'acquisition sous déduction d'éventuels amortissements dictés par les circonstances. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices ou des pertes non réalisés dans le compte de résultat.

Autres placements

Les fonds de placement et les fonds monétaires sont évalués selon leur valeur de marché (dernier cours boursier disponible à la date du bilan). Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices ou des pertes non réalisés dans le compte de résultat.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être composés d'opérations de change à terme, de contrats d'options ainsi que de futures sur indices d'actions. Ils sont utilisés à des fins de couverture et sont évalués aux valeurs du marché.

Postes en devises étrangères

La conversion des postes en devises étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Liquidités

Les liquidités comprennent aussi bien les liquidités opérationnelles que celles destinées aux placements.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Le du croire est estimé sur la base des risques de solvabilité identifiables et également sur la base de données statistiques. Les hypothèses reposent sur les valeurs empiriques des exercices précédents prenant pour hypothèse que les pertes sur débiteurs sont identiques à celles des exercices précédents.

Comptes de régularisation actifs

Ce poste englobe les montants payés durant l'exercice sous revue, mais concernant l'exercice suivant, ainsi que les produits de l'exercice à recevoir.

Provisions techniques

Les provisions techniques comprennent les provisions pour sinistres en cours (y c. les frais de traitement des sinistres), les provisions de sécurité et pour fluctuation, les provisions pour les futures participations aux excédents, les provisions de vieillissement, les reports de primes et les autres provisions techniques. La détermination des provisions techniques s'effectue sur la base du plan d'exploitation soumis à la Finma.

Les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon des procédés actuariels reconnus du point de vue du droit en matière de surveillance.

Les provisions de fluctuation et de sécurité sont constituées pour faire face à la volatilité des risques actuariels et ne peuvent dépasser le montant défini dans le plan d'exploitation correspondant. Les autres provisions techniques sont calculées conformément aux règles définies dans le plan d'exploitation correspondant, et validées par les autorités.

Provisions non techniques

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour les engagements juridiques et factuels découlant du passé. Les provisions sont réévaluées chaque année.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

La provision pour risques liés aux placements de capitaux a pour objet de réduire l'impact des volatilités à long terme sur le marché des capitaux. La provision est calculée sur l'ensemble du portefeuille, à l'exception des biens immobiliers, et réévaluée chaque année.

Les taux « cibles » par véhicule de placement coté sont basés sur les taux de perte maximale sur douze mois.

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la provision pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants, la provision pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Dettes

Il s'agit surtout d'obligations envers les preneurs d'assurance ou les fournisseurs de prestations. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation passifs

Ce poste englobe les montants reçus durant l'exercice sous revue, mais concernant l'exercice suivant, ainsi que les charges de l'exercice encore à payer.

Dérogation au principe de permanence dans l'évaluation

Les obligations en monnaies étrangères étaient converties au taux de change historique jusqu'au 31.12.2023. La méthode de conversion a été corrigée en 2024 afin de tenir compte du taux de change applicable à la date de clôture de l'exercice.

Montant des obligations en monnaies étrangères converties au taux de change historique au 01.01.2024 : CHF 1'120'828'324

Montant des obligations en monnaies étrangères converties au taux de change de clôture au 01.01.2024 : CHF 1'059'043'710

Effet de la correction (perte de change) : CHF 61'784'614

Le montant de la correction de la méthode de conversion au 01.01.2024 de CHF 61'784'614 figure dans les charges extraordinaires dans les comptes 2024.

Commentaires relatifs au bilan

1 - Autres placements

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Fonds de placement immobilier	53'653'263	46'563'045
Fonds de placement actions	70'389'584	70'697'086
Fonds en instruments du marché monétaire	27'646'893	-
Total	151'689'740	117'260'131

2 - Comptes de régularisation actifs

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Intérêts courus sur les placements de capitaux	5'413'797	4'661'659
Autres actifs de régularisation	-	46'923
Total	5'413'797	4'708'582

3 - Provisions techniques pour propre compte

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Reports de primes	-	-
Provisions pour sinistres en cours	72'996'128	71'883'433
Autres provisions techniques :		
Provisions de sécurité et pour fluctuations	270'660'280	298'290'837
Provisions de vieillissement	831'868'901	851'929'701
Autres provisions techniques	56'932'777	49'888'104
Total autres provisions techniques	1'159'461'958	1'200'108'642
Provisions pour parts d'excédents contractuels	966'059	1'266'033
Total	1'233'424'145	1'273'258'108

4 - Provisions non techniques

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Provision juridique	-	18'682
Total	-	18'682

5 - Comptes de régularisation passifs

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Commissions à payer	1'917'232	363'176
Impôts année courante	10'633'247	10'265'928
Autres passifs de régularisation	1'986'598	751'589
Total	14'537'077	11'380'693

6 - Propres parts du capital

	Nombre	Valeur au 31.12.2024	Nombre	Valeur au 31.12.2023
1 ^{er} janvier	4'560	-	4'560	-
Achat	-	-	-	-
Vente	-	-	-	-
31 décembre	4'560	-	4'560	-

7 - Tableau de variation des capitaux propres

Montants en CHF	Capital- actions	Réserves légales issues du capital	Réserves légales issues du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice au bilan	Total
Capitaux propres 01.01.2023	8'000'000	2'000'000	4'135'666	p.m.	76'781'936	90'917'602
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	61'853'876	61'853'876
Capitaux propres 31.12.2023	8'000'000	2'000'000	4'135'666	p.m.	138'635'812	152'771'478
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	94'320'535	94'320'535
Capitaux propres 31.12.2024	8'000'000	2'000'000	4'135'666	p.m.	232'956'347	247'092'013

Les réserves légales issues d'apports de capital (CHF 2'000'000) correspondent au fonds d'organisation.

Commentaires relatifs au compte de résultat

8 - Variation des provisions techniques pour propre compte

Montants en CHF		2024	2023
Provisions pour sinistres en cours	(-) Attribution/Dissolution	-1'112'695	12'987'743
Autres provisions techniques :			
Provisions de sécurité et pour fluctuations	(-) Attribution/Dissolution	27'630'557	-98'433'597
Provisions de vieillissement	(-) Attribution/Dissolution	20'060'800	66'167'064
Autres provisions techniques ¹	(-) Attribution/Dissolution	-7'044'673	-3'584'187
Total autres provisions techniques		40'646'684	-35'850'720
Provisions pour parts d'excédents contractuels	(-) Attribution/Dissolution	299'974	91'319
Total		39'833'963	-22'771'658

¹ Incluant une attribution à la provision pour reversement de primes excédentaires de CHF 5'400'000.

9 - Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte

Montants en CHF	2024	2023
Autres charges administratives	-1'038'208	1'369'402
Publicité et commissions	-21'489'499	-12'069'901
Indemnités pour frais administratifs	-53'826'598	-53'344'655
Total	-76'354'305	-64'045'154

10 - Résultat des placements

Produits des placements Montants en CHF	Produits des placements 2024	Plus-values réalisées 2024	Plus-values non réalisées 2024	Total 2024
Biens immobiliers	7'724'520	808'477	-	8'532'997
Titres à revenu fixe	12'229'986	1'792	19'393'434	31'625'212
Actions	1'553'286	222'326	4'666'475	6'442'087
Autres placements	2'914'905	8'910'246	19'803'802	31'628'953
Total	24'422'697	9'942'841	43'863'711	78'229'249
Charges financières et frais de gestion des placements Montants en CHF	Charges de gestion 2024	Moins-values réalisées 2024	Moins-values non réalisées et provision pour dépréciation 2024	Total 2024
Biens immobiliers	-1'802'144	-	-1'863'620	-3'665'764
Titres à revenu fixe	-	-5'740'122	-	-5'740'122
Actions	-	-12'623	-2'830'497	-2'843'120
Autres placements	-	-1'346'864	-30'303'609	-31'650'473
Charges d'administration des placements	-1'251'234	-	-	-1'251'234
Total	-3'053'378	-7'099'609	-34'997'726	-45'150'713
Résultat des placements de capitaux	21'369'319	2'843'232	8'865'985	33'078'536

Résultat des placements (suite)

Produits des placements Montants en CHF	Produits des placements 2023	Plus-values réalisées 2023	Plus-values non réalisées 2023	Total 2023
Biens immobiliers	7'725'356	-	-	7'725'356
Titres à revenu fixe	10'848'701	4'023	-	10'852'724
Actions	1'465'652	125'811	4'129'567	5'721'030
Autres placements	2'985'454	10'351'820	23'063'491	36'400'765
Total	23'025'163	10'481'654	27'193'058	60'699'875
Charges financières et frais de gestion des placements Montants en CHF	Charges de gestion 2023	Moins-values réalisées 2023	Moins-values non réalisées et provision pour dépréciation 2023	Total 2023
Biens immobiliers	-1'286'564	-	-1'863'444	-3'150'008
Titres à revenu fixe	-	-3'914'884	-	-3'914'884
Actions	-	-53'452	-2'471'461	-2'524'913
Autres placements	-	-2'789'629	-4'839'380	-7'629'009
Charges d'administration des placements	-1'176'729	-	-	-1'176'729
Total	-2'463'293	-6'757'965	-9'174'285	-18'395'543
Résultat des placements de capitaux	20'561'870	3'723'689	18'018'773	42'304'332

11 - Autres produits

Montants en CHF	2024	2023
Dissolution de la provision pour risques liés aux placements de capitaux ¹	61'800'000	-
Autres produits	1'335'133	1'226'732
Total	63'135'133	1'226'732

12 - Autres charges

Montants en CHF	2024	2023
Attribution à la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	-10'000'000
Amortissements sur primes	-1'336'380	-765'493
Autres charges	-4'516	-1'255'506
Total	-1'340'896	-12'020'999

13 - Charges extraordinaires

Montants en CHF	2024	2023
Correction de la méthode de conversion en CHF des obligations en monnaies étrangères au 01.01.2024 ¹	-61'784'614	-
Total	-61'784'614	-

¹Afin de neutraliser l'impact de cette charge dans les comptes, la provision de placements a été dissoute de CHF 61'800'000.

Autres informations

Dissolution des réserves de remplacement et des réserves latentes supplémentaires

Aucune dissolution de réserves latentes en 2023.

Dissolution nette de réserves latentes de CHF 61'800'000 en 2024.

Nombre d'employés à plein temps en moyenne annuelle

Assura SA n'a aucun employé.

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Dettes envers la Fondation de prévoyance du Groupe Assura (solde des cotisations courantes agents)	52'790	-

Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Montants en CHF	31.12.2024	31.12.2023
Fortune liée	1'611'143'125	1'603'465'182

Engagements conditionnels

Déclaration de consentement à l'imposition de groupe TVA Figeas SA et de reconnaissance de la responsabilité solidaire.

Honoraires de l'organe de révision

Montants en CHF	2024	2023
Prestations d'audit	197'672	201'114
Autres prestations de services	-	-
Total	197'672	201'114

Événements importants survenus après la date du bilan

Jusqu'à la date d'arrêté des comptes du 16 avril 2025 par l'organe compétent, il ne s'est produit aucun événement postérieur significatif qui nécessite la modification de la valeur des actifs et des passifs au 31.12.2024.

Proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Mouvement du bénéfice au bilan		
Montants en CHF	2024	2023
Bénéfice reporté	138'635'812	76'781'936
Bénéfice/(-) perte de l'exercice	94'320'535	61'853'876
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale	232'956'347	138'635'812

Proposition du Conseil d'administration concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Montants en CHF	2024	2023
	Proposition du Conseil d'administration	Décision de l'Assemblée générale
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale	232'956'347	138'635'812
Report à nouveau	232'956'347	138'635'812

